



Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 20 novembre 2023 publié au Journal officiel du 28 novembre 2023)



CENTRE-VAL DE LOIRE

BPJEPS Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 09 novembre 2024 publié au Journal officiel du 09 novembre 2024)



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 826 heures sur 22 mois

Public concerné

Educatrice – Educateur de club chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif et associatif.

Objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, au sein des clubs de football ou structures affiliés à la FFF ou à une association membre de la FIFA. Il exerce son métier en cohérence avec les valeurs, orientations et cadre réglementaire de la FFF. Il répond des fonctions liées à l'environnement et aux structures ou secteurs du club dans lequel il est amené à intervenir. Il a la capacité de :

- Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
- Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)
- Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)

L'éducateur – éducatrice titulaire du BPJEPS MAPST a la capacité de :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre d'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Prérequis

Entrée en Formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé de 16 ans révolus
- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
- Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1)
- Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport et datant de moins d'un an à l'entrée en formation
- Valider les Tests d'Exigences Préalables (TEP)
- Valider les Tests de sélection (Un écrit (lettre de motivation) et un entretien de 30 minutes)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans un club de Football



Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 20 novembre 2023 publié au Journal officiel du 28 novembre 2023)



CENTRE-VAL DE LOIRE

BPJEPS Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 09 novembre 2024 publié au Journal officiel du 09 novembre 2024)



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Prérequis

Certification finale

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- Être âgé de 16 ans révolus ;
- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours ;
- Avoir produit ses rapports de stage complets au plus tard 15 jours (date de réception du rapport par l'Organisme de Formation) avant les dates de certification ;
- Avoir suivi l'ensemble de son volume horaire de FOAD (formation ouverte et à distance) ;
- Avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 420 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure ;
- Avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 200 heures au sein d'une structure pour la mise en œuvre et le suivi de cycle d'activités physiques d'Entretien Corporel validée au préalable par l'organisme de formation, puis attestée par le Président du club ou de la structure ;
- Avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 200 heures au sein d'une structure pour la mise en œuvre et le suivi de cycle d'activités physiques en Espace Naturel validée au préalable par l'organisme de formation, puis attestée par le Président du club ou de la structure ;

Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 3 Blocs :

- **Bloc 1** : Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
- **Bloc 2** : Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)
- **Bloc 3** : Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors)

La formation au BPJEPS MAPST se compose de 3 Blocs :

- **Bloc 1** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre d'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **Bloc 2** : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **Bloc 3** : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges pédagogiques entre formateurs et stagiaires, ateliers collaboratifs, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets)
- Plate-forme de formation à distance
- Mise en situation professionnelle en structure
- Examen final BMF
- Examen final BPJEPS MAPST

Candidats en situation de handicap :

Des dispositions particulières peuvent être mises en œuvre pour rendre accessible la formation professionnelle aux personnes en situation de handicap.